

Compte rendu de la CFVU du 15 février 2022

Rédigé par les élu·es PULS

L'ordre du jour :

- I. Informations de la Présidente et des Vice-Président·es**
- II. Adoption du procès-verbal de la CFVU du 30 novembre 2021**
- III. Adoption du procès-verbal de la CFVU du 11 janvier 2022**
- IV. Transformation de parcours en apprentissage**
 - EDS – Master 2 Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale
 - EDS – Master 2 Droit des assurances
 - FCPS – Masters 2 SIRH GSRH
- V. Transformation des masters de la mention Science politique**
- VI. Créations de formation**
 - EDS – Master 2 Droit européen et international des activités économiques
 - FCPS – DU Gestion de crise
- VII. Programme d'investissement enveloppe de 500k euros budget 2022**
- VIII. Présentation Mission égalité**
- IX. Relevé de décisions des commissions :**
 - Exonérations,
 - FSDIE social et FSDIE projet
 - CVEC
- X. Calendrier et modalités de candidature, d'admission et d'inscription en M1**
- XI. Certification en anglais pour les étudiants inscrits en licence : mise en œuvre 2022**
- XII. Fin de l'année universitaire M2 (stages)**
- XIII. Information : Diplôme Universitaire d'Insertion Professionnelle (DUIP)**
- XIV. Questions diverses**

Le quorum est atteint : 32 votants dont 9 procurations. La séance débute à 9h35.

I- Informations de la Présidente et des Vice-Président·es

Présent·es à la tribune : Raphaëlle Laignoux / Jérôme Glachant (VPCFVU) et Esteban Bougeard (VPCFVU étudiant).

R. Laignoux démarre la séance et annonce que la présidente s'excuse de ne pas pouvoir assister à la CFVU. La séance doit se terminer à 13h car un CAC plénier est prévu à 13h30.

Points d'information :

- Désormais un formulaire qui facilite le prénom d'usage est disponible sur l'Intranet. Certains étudiant·es peuvent souhaiter ne pas utiliser leur prénom de naissance et utiliser un prénom d'usage. Cela était possible avant mais il n'y avait pas ce formulaire en ligne ce qui facilite la procédure. R. Laignoux remercie la DEVE¹ pour avoir fait ce travail de mise en place.
- Le comité permanent de la CFVU s'est réuni le 8 février 2022 et a discuté :

¹ La direction des études et de la vie étudiante

- de l'attribution des 500 000 euros de crédits supplémentaires (discussion à venir) ;
- de la vie associative qui s'est dynamisée à P1 ces dernières semaines (avec l'allègement du protocole sanitaire).

D'autres discussions vont inclure les élu·es étudiant·es et les associations pour laisser le temps à la réflexion.

R. Laignoux indique que Mme Maniable prend les notes durant la séance. Elle demande s'il y a des questions diverses : Non. La séance est chargée. Le dossier numérique du jour contient 262 pages.

II- Adoption du procès-verbal de la CFVU du 30 novembre 2021

RAS.

Vote : adopté à l'unanimité

III- Adoption du procès-verbal de la CFVU du 11 janvier 2022

RAS.

Vote : adopté à l'unanimité

IV- Créations de formation

- EDS – Master 2 Droit européen et international des activités économiques

Sylvain Bollée (EDS) présente le contexte de la demande de création de ce nouveau diplôme : il existe aujourd'hui une mention de droit français droit étranger qui comporte en M1 un nombre important d'étudiant·es (198) alors que les possibilités de poursuite d'étude se résument seulement à 1 M2 (M2 juriste international) qui ne peut pas accueillir tous ces étudiant·es. Les étudiant·es pourraient se répartir dans les autres M2 de l'EDS mais il faut améliorer la situation en créant ce nouveau M2 pour offrir un débouché supplémentaire. 140 de ces étudiant·es demandent un M2 à l'EDS. Les principales caractéristiques sont d'être ouvertes sur les aspects européens et internationaux avec des matières comme responsabilité sociale de l'entreprise et au S2 une master classe, des grands cas pratiques, la participation des étudiant·es à des concours de plaidoiries, etc.

J. Glachant remercie l'intervenant. Il rappelle que la création d'un nouveau diplôme est exceptionnelle. La situation des Masters de Droit est spécifique puisque la sélection à l'entrée en M1 (et non plus en M2) a été mise en place de manière décalée. Il s'agit donc d'assurer une cohérence de l'offre de formation en permettant le droit à la poursuite d'études des étudiant·es de M1.

Vote : projet adopté : 25 pour ; 5 abstentions

- FCPS – DU Gestion de crise.

J. Glachant laisse la parole au directeur de la FCPS² (Benoît Berthou). Pourquoi une telle formation ? La crise est une situation perturbatrice de grande ampleur qui s'inscrit dans des

² Formation Continue Panthéon-Sorbonne

cadres opératoires. Comment fait-on, dans une situation d'urgence, pour assurer la sécurité des personnes ? pour continuer à fonctionner dans le cas d'institutions publiques ou à proposer des services ? Il y a un vrai besoin social. On est dans la gestion de crise (toutes sortes de crises). Il s'agit de répondre à une situation qui est imprévue et qui met en cause son propre mode de fonctionnement. Il y a à P1 plusieurs formations qui s'adressent à tous nos publics : le Master gestion globale des risques et des crises qui en formation initiale ; le DU gestion de crise qui se destine au secteur privé et associatif. L'originalité de ce nouveau diplôme de gestion de crise :
→ Sur le plan pédagogique avec différents modes de transmissions (classiques) et aussi des simulations et des apprentissages en situation avec des reconstitutions d'évènements. Les étudiant·es sont évalués et on leur propose de faire une étude de cas. Les étudiant·es sont tirés au sort dans un groupe et font face à un jury professionnel.

→ Des partenariats car c'est un diplôme qui demande des compétences particulières. On fait appel à Crisotech une société spécialisée dans la gestion de crise.

Le montage financier du diplôme : la gestion administrative et les enseignements théoriques ont tous lieu dans nos locaux à P1 et les simulations et mises en situation sont prises en charge par Crisotech dans leurs locaux sécurisés. Les recettes sont partagées.

J. Glachant demande des informations supplémentaires sur la fiche financière.

B. Berthou indique un partage 50/50.

Un élu CGT demande pourquoi il y a deux simulations financières.

B. Berthou indique qu'il s'agit d'évaluer l'équilibre financier selon deux hypothèses. Un effectif de 12 stagiaires assure l'équilibre financier du diplôme et une simulation a été proposée avec 15 stagiaires.

Une élue PULS constate que la maquette de ce diplôme représente un total de 124h. Certes, on va nous dire que ces heures ne sont pas prises sur le service des enseignant·es mais en HC titulaires ou en heures vacataires. Mais cela a quand même un impact sur le taux d'encadrement de l'université. Quand on crée un diplôme, les ressources en enseignant·es sont prises sur l'ensemble des ressources de l'université et cela va peser sur le taux d'encadrement en licence. C'est la raison pour laquelle il faut toujours se poser la question de l'opportunité de créer ce genre de diplômes. Quelle est donc la valeur ajoutée par rapport aux diplômes existants comme le M2 GGRC ? Ne peut-on envisager d'articuler ces différents diplômes ? Par ailleurs, le coût de ce diplôme est élevé : 6 000 euros par stagiaire.

B. Berthou indique que ces ressources n'ont pas à être distribuées ailleurs. Les collègues décident s'ils veulent ou non enseigner dans ce diplôme et faire ou non des HC³.

L'élue PULS répond que si les collègues font des HC dans ce diplôme ils ne feront pas ces heures ailleurs.

B. Berthou insiste sur le fait qu'il s'agit d'un diplôme qui concerne les agents de sécurité, des gens qui travaillent dans la sécurité, personnes peu qualifiées qui font un travail difficile. Quelles propositions peut-on leur faire via l'université ? Leur proposer une formation qui leur permettra d'accéder à un niveau de qualification supérieure est aussi le rôle de l'université. On

³ Heure complémentaire

pourra aussi imaginer un M2 avec un bloc de compétences supplémentaire ce qui serait une vraie solution d'avenir (combinaison du Master existant et du DU).

J. Glachant rappelle la position de l'université. Dans certains DU il y a des HC et dans d'autres des heures sur service. Ici, dans le DU proposé par la FCPS, tout est compté en HC. Il y a également des heures de conférences qui introduisent un tarif différencié. La présidence souhaite clairement développer ce type de DU notamment quand ils sont financés par des HC. Nous devons créer des formations qui sont autofinancées, qui apportent des ressources et qui sont pertinentes pour notre université.

Un élu UNSA demande si la question de la réservation des salles a été anticipée ? Car par exemple, à l'EDS, un DU a dû passer en distanciel faute de salle disponible.

B. Berthou indique qu'à la FCPS 70% des formations sont sur les EPI (présentiel ou distanciel). Il y a de plus en plus de demandes de cours en distanciel car ce sont souvent des salariés qui sont inscrits dans ces diplômes.

J. Glachant rappelle que pour les coûts et les charges liés aux formations, notamment concernant l'immobilier, il y a des contraintes. En raison de l'impact sur notre immobilier, l'ouverture de nouvelles formations devient de plus en plus difficile. L'université prélève 20% des recettes sur ces formations et formations en alternance. Il s'agit d'internaliser une partie du coût immobilier. Il faudra évidemment s'améliorer sur ce point car c'est une demande de la tutelle.

Vote : Adopté : 6 abstentions ; 1 contre

V- Transformation de parcours en apprentissage

- EDS – Master 2 Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale
Dossier porté par **François- Guy Trébulle (EDS)** (absent). **J. Glachant** porte lui-même le dossier. Master de droit public porté par l'EDS. L'équilibre est atteint avec 15 apprentis et 5 étudiant·es en formation initiale. Il faut souligner que cette formation accueille également des étudiant·es d'Agro Paris Tech qui suivent un Master Agro Paris Tech donc cela leur permet d'obtenir aussi un diplôme national de Master dans notre université.

Vote : adopté à l'unanimité moins 1 contre

- EDS – Master 2 Droit des assurances
Jonas Knetsch (EDS) : ce projet est porté avec l'institut des assurances de Paris et concerne le parcours M2 droit des assurances rattaché à la mention de droit privé. Cette formation existe sous la forme de formation initiale et ouverte à l'alternance. Les étudiant·es s'inscrivent en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Il s'agit d'ouvrir ce parcours à l'apprentissage pour répondre à une demande des entreprises d'assurance et d'autres structures d'accueil. Démarche faite auprès de Formasup et des instances pour l'ouvrir à l'apprentissage. Il a donc fallu répondre aux contraintes réglementaires c'est-à-dire augmenter le volume horaire car le seuil n'était pas atteint. Ajout de matières qui existaient déjà dans un DU (qui était un complément du M2 mais qui était boudé par les étudiant·es). Enseignements par des intervenant·es extérieurs et collègues de P1 qui sont ajoutés à la maquette existante pour ouverture à d'autres disciplines comme la gestion des risques, l'économie d'assurance, la

comptabilité. Pas de limite aux métiers du droit (le courtage, le management des risques, par exemple).

J. Glachant souligne qu'il s'agit d'intégrer un DU au sein d'un M. Il y a des moyens supplémentaires qui sont donnés par l'apprentissage. Il salue le travail de M. Knetsch. Equilibre financier car prévision de 15 apprentis et 5 étudiant·es en formation initiale avec une transition prévue. Ce projet est soutenu par la présidence.

Vote : projet et modifications du RCC : Adopté à l'unanimité.

- FCPS – Masters 2 SIRH GSRH

Arnaud Pellissier (FCPS) indique que le dossier présenté comporte de très nombreuses mais petites modifications. Il s'agit d'ouvrir à d'autres régimes certains des sous parcours. Il y a aussi des modifications de la maquette (changements d'intitulés, de coefficients, de volumes horaires).

J. Glachant indique qu'au niveau du M2 il y a peu d'heures statutaires et davantage d'heures vacataires ce qui est compréhensible en termes de coûts. Y a-t-il toutefois la possibilité de renforcer l'implication des collègues titulaires FCPS sur leur service ?

A. Pellissier rappelle que cela concerne la compétence spécifique des collègues (il est plus facile de trouver des intervenants extérieurs avec des compétences plus ciblées). De plus, les collègues titulaires ne souhaitent pas faire davantage d'HC.

Irène Politis (FCPS) rappelle qu'il n'y a que 2 statutaires à la FCPS (elle-même et A. Pellissier) c'est la raison pour laquelle il est compliqué d'avoir des statutaires pour toutes les formations.

J. Glachant remercie la FCPS pour tout ce travail. Il y a un travail d'uniformisation qui est important.

Vote : modifications de toutes ces formations : adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

VI- Transformation des masters de la mention Science politique

J. Glachant indique que c'est une transformation importante qui se fait à mi contrat car nos formations sont habilitées jusqu'à juin 2024 (à partir de l'année prochaine on va se mettre à travailler sur la nouvelle offre de formations).

Yves Buchet de Neuilly (responsable du Master de science politique) indique que le point de départ est le constat des difficultés de fonctionnement du Master depuis la mise en place du droit à la poursuite d'étude en M1. Pour cette mention, il y a 1 M1 et 10 M2. Avec le droit à la poursuite d'études, on sélectionne les étudiant·es à l'entrée du M1 et pas sur les spécialités de M2. Il y a aussi un nombre important d'étudiant·es qui ont bénéficié de l'accroissement de l'offre de formation complète en science po au niveau Licence, ce qui crée des difficultés supplémentaires. Les étudiant·es ne souhaitent pas toujours entrer dans un M1 généraliste mais davantage dans des parcours plus spécialisés dès le M1. De plus, certains étudiant·es peuvent craindre d'entrer en M1 sans certitude d'être admis dans le M2 de leur choix parmi les 10 proposés. Certains étudiant·es peuvent se retrouver par défaut dans un M2 sans réelle motivation ce qui pose quelques soucis en termes d'insertion professionnelle. Par ailleurs, certains M2 sont saturés alors que des étudiant·es de M1 sont là par défaut.

L'objectif est donc de mettre en cohérence l'offre de Masters avec la réalité des phases de sélection et des attentes nouvelles de spécialisation des étudiant·es en science politique. Le travail a donc été d'optimiser un certain nombre d'objectifs : construire un Master plus intégré sur 4 semestres tout en préservant la cohérence au niveau de la mention, renforcer la formation à / par la recherche et la professionnalisation. Un étudiant·e peut aussi en cours de M1 souhaiter aller dans un autre parcours M2. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle formation mais d'une restructuration. On part des 10 M2 et on va répartir l'offre de formation sur les 4 semestres avec une spécialisation progressive et quelques changements de dénominations : le parcours conflits et crises internationales, le parcours développement et action humanitaire, politique comparée Afrique-Moyen-Orient, gouvernance européenne, etc. (nouvelle configuration de l'offre). On a des enseignements de spécialisation qui arrivent dès le S1 contrairement à la configuration précédente où on avait un S1 généraliste. On garde un socle commun. On renforce la dimension recherche : introduction d'une conférence / TD de méthodes aux pratiques de la recherche du S1 au S3 avec 1 mémoire obligatoire en M1 + 1 mémoire optionnel en M2. On propose un renforcement de la professionnalisation et des stages possibles en M1/M2.

Objectif : des promotions plus réduites dès le S1 (même volume d'étudiant·es total mais configurations différentes). Les 10 équipes pédagogiques correspondant aux 10 parcours de M1 vont pouvoir davantage aider / cibler les besoins des étudiant·es.

J. Glachant précise qu'il s'agit d'un gros travail et que cette proposition est faite à budget constant. Il remercie la mission Apogée car tout ceci implique de re-modéliser le diplôme.

E. Bougeard (Elu étudiant VPCFVU) rappelle que ce travail a été effectué avec l'ensemble des organisations étudiantes au sein de l'UFR11 qui ont approuvé à l'unanimité ces modifications.

Vote : adopté à l'unanimité

VII- Programme d'investissement enveloppe de 500k euros budget 2022

La méthode de diffusion de l'information :

R. Laignoux rappelle que c'est la 1^{ère} fois que ce type de budget/projet est examiné en CFVU. Cette somme est une nouveauté du budget 2022 prévue pour des projets d'importance. Ce projet a été voté au CA à l'automne 2021 avec 3 objectifs généraux (les 3 conseils CFVU, CR et CA⁴ doivent faire remonter les projets) :

→ Accroître la participation des conseils dans les choix stratégiques de l'université. Introduire des modalités participatives dans le budget de l'établissement pour que les conseils puissent s'emparer de choix stratégiques. Les projets peuvent être présentés par tout membre d'un conseil ou par tout membre de la communauté à condition d'être reliés à au moins un membre des conseils centraux ;

→ Soutenir et dégager des projets structurants et ambitieux qui soient en cohérence avec le projet stratégique d'établissement, le PIA, le contrat d'établissement, etc ;

→ Projet ayant l'intérêt à se déployer sur une durée très courte. Le financement est prévu pour 2022 et éventuellement sur 2023. Si le dispositif est jugé satisfaisant cette année et s'il y a de

⁴ Les 3 conseils centraux : la CFVU (commission de formation et de la vie étudiante), la CR (commission recherche) et le CA (conseil d'administration). La CFVU et la CR forment le CAC (conseil académique).

l'argent disponible dans les caisses l'année prochaine : possibilité de reconduire le dispositif. Ce financement peut aussi accélérer des projets qui existent.

Pour la CFVU, sa mission est de faire remonter des projets de formation ou vie universitaire (même s'il y a aussi la CVEC pour la vie universitaire). Dans les critères des choix, l'idée est de veiller à l'impact de ces projets sur les étudiant·es et la communauté (les composantes pouvant y être associées). Ces projets sont à distinguer de l'appel à dépenses 2022 lancé par la présidence (vote en janvier 2022 : le relais choisi était les UFR et le financement était plus restreint 10 000 euros maximum). La méthode choisie : un appel a été lancé aux membres des conseils en janvier. Des discussions ont eu lieu en CP⁵ de la CR et de la CFVU (pas de CP CA mais un comité ad hoc a été créé pour l'occasion). Retour des projets et discussion collective par l'ensemble des membres des conseils cette semaine : ce matin CFVU, cette après-midi en CR et jeudi en CA. Une fois que les conseils se seront prononcés cette semaine, la discussion reviendra au CA qui décidera quels projets seront retenus. Le CA se réunira le 10 mars 2022 pour la décision finale. Le calendrier est très resserré ce qui a été souligné en CP CFVU. Les membres du CP ont estimé qu'il faudrait également améliorer la communication à l'ensemble de la communauté au-delà des seuls conseiller·es. Mais cela était compliqué à mettre en place cette fois-ci.

Une élue PULS souligne que l'appel à projets est un peu étrange car nous n'avons pas eu le temps de faire une diffusion plus générale. Il faut se donner davantage de temps. Plus globalement, on multiplie les appels à projets et cela pose un problème car on dépense beaucoup d'argent pour des projets qui ne seront pas pérennisés alors qu'on a des besoins très pérennes.

R. Laignoux indique qu'ils ont bien conscience de ces difficultés mais il s'agit d'une contrainte extérieure car le rectorat, dans le cadre du dialogue stratégique de gestion, demande de remonter des projets, jusqu'à 6 par établissement. Le fait de les étudier en amont dans les conseils permet d'avoir une réponse plus ciblée. Ces demandes du rectorat arrivent en octobre pour l'année en cours donc dans un temps très limité. On essaie de tirer parti de ces budgets supplémentaires. Mais il faut, en effet, associer davantage la communauté.

J. Glachant réagit sur la méthode. La décision a été prise en novembre en CA. On en a parlé en CFVU à chaque fois en cherchant à mobiliser les membres de la CFVU. Les élu·es de la CFVU ont un rôle d'intermédiaire. Il leur appartient de se tourner vers la communauté pour travailler sur des projets. Quelle que soit l'issue du vote aujourd'hui, nous avons jusqu'au 10 mars pour améliorer ces projets. Ces projets doivent être une construction qui ait un développement sur plusieurs années. Il s'agit aussi de permettre à la CFVU (en parallèle du CA) de s'emparer de la question budgétaire.

Une élue PULS rappelle que certes les membres de la CFVU ont été informés mais on ne savait pas quoi faire des appels : les envoyer à la communauté ? aux collègues de nos UFR ? L'information était étrange à faire passer, soit il fallait faire jouer nos réseaux très vite, soit on ne faisait rien. On peut prendre acte du caractère insatisfaisant de la méthode de communication pour faire remonter l'information.

J. Glachant indique qu'effectivement les 2 projets qui sont aujourd'hui remontés ont été travaillés essentiellement par les 2 VPCFVU ce qui signifie que l'on doit s'améliorer.

⁵ Comité permanent (composé de membres élus de la CFVU). La CFVU et la CR, contrairement au CA, disposent d'un CP.

Les 2 projets sont présentés par R. Laignoux :

- Projet 1 : la communauté « alumni » Panthéon-Sorbonne porté par Caroline Moricot (élue au CA et chargée de mission à la présidence sur les alumni). Les bénéficiaires principaux sont les étudiant·es. Il est donc important que ce projet soit discuté en CFVU avant le CA. Construire un réseau solide d'alumni renvoie à :

Des objectifs généraux :

- Accroître le réseau professionnel des étudiant·es afin que les alumni puissent avoir un rôle dans l'orientation et dans les formations. Il y aurait environ 300 000 alumni aujourd'hui depuis la naissance de Paris 1 ;
- Un réseau d'alumni actifs : c'est conforter l'image de l'établissement (conférences, etc.) ;
- Bénéfices matériels : dons, par exemple.

Les objectifs pour Paris 1 :

- Il y a un intérêt pour les étudiant·es (élu·es, associations, etc.) et pour les enseignant·es (les responsables de Master) ;
- Mais il y a une grande disparité entre les composantes. Il y a de nombreuses initiatives mais qui ne sont pas suffisamment relayées à l'échelle de l'établissement. Il y a des Masters qui ont leur association d'anciens, d'autres n'ont rien.

Il s'agit d'accélérer le dispositif prévu dans le cadre du PIA4. Ce financement permettrait de créer la plateforme générale alumni Paris 1 plus rapidement. On pourrait aussi financer un personnel supplémentaire pour veiller à ce que la plateforme soit conforme aux intérêts des étudiant·es et enseignant·es (relayer les besoins, la communication, etc.).

Le financement demandé est 100 000 euros pour la création de la plateforme (20 000 euros) et pour le coût en personnel supplémentaire (à temps plein pour 2022 et 2023).

Un élu étudiant Fédé demande s'il est prévu d'associer les alumni à la démarche. **R. Laignoux** approuve cette idée.

Un élu UNSA trouve qu'il est important d'associer les UFR et les agents. Il indique qu'il n'a pour le moment pas été associé, ni l'EDS de manière générale. **R. Laignoux** approuve et indique que c'est la raison pour laquelle il est prévu un personnel à temps plein pour une meilleure communication et discussion avec les UFR.

Une élue PULS demande s'il y a un état des lieux sur l'existant. Est-ce que les membres des associations existantes ont été consultés ? Comment le choix de la plateforme sera-t-il effectué ? Y a-t-il un cahier des charges ? Comment a-t-il été conçu ? S'il n'y a pas de réflexion en amont sur ce qu'on attend de cette plateforme, l'accélération souhaitée ne sera pas très efficace.

J. Glachant indique qu'il y a eu 3 réunions avec 3 plateformes privées qui offrent ce type de service. Il faut réfléchir à ce qu'est un cahier des charges. Il faut s'organiser. Nous y veillerons. S'il y a des volontaires n'hésitez pas à participer. Il faut un chargé de projets. L'adhésion de la communauté est absolument essentielle.

B. Berthou (FCPS) estime que c'est un projet essentiel pour Paris 1. On peut également penser qu'on propose des services aux alumni (formations tout au long de la vie). Il pense que le budget est un peu léger (20 000 euros pour la plateforme).

- Projet 2 : mieux s'exprimer pour mieux réussir (porté par les 2 VP CFVU).

Objectifs :

→ Il s'agit d'améliorer l'expression en français écrit et oral des étudiant·es de L1 notamment. Il nous semble du devoir de l'université de mettre en place des cours spécifiques / transversaux sur l'expression ;

→ Améliorer les compétences argumentatives des étudiant·es ;

→ Pour un meilleur épanouissement après l'université dans le monde professionnel.

On pense que 10% des étudiant·es de L et M peuvent être touchés par ce dispositif.

L'état des lieux à Paris 1 : disparité entre composantes car 4 enseignant·es de lettres uniquement. Il y a aussi des composantes qui mettent en place des ateliers (arts plastiques et géographie). Ce projet est aussi un accélérateur de ce qui existe déjà pour toute l'université.

3 dispositifs principaux sont prévus :

→ 2 EPI (expression écrite et expression orale) pour toucher tous les étudiant·es avec des capsules de formations ;

→ Mettre en place des cours supplémentaires (avec UFR volontaires). Pour l'expression orale / éloquence, seule l'EDS propose des cours. On pourrait mettre en place des ateliers Bonus ;

→ Très grand dynamisme des associations de P1 (pour améliorer l'expression orale). Il est donc important de mieux soutenir ces associations ;

→ Recruter un coordinateur (pour la mise en place des EPI) à partir du printemps et 2023 et des vacataires. Il faut prouver encore plus la nécessité de ces enseignements, montrer ce qu'on peut faire, afin de pouvoir les pérenniser.

Parallèlement, Ecri+ est un projet qui a été choisi par le ministère en 2018 (durée : 2018-2028) qui vise à la création d'une plateforme publique de ressources et de certification en français écrit de niveau universitaire. Depuis juin 2021, la plateforme est ouverte. Il n'y a pas d'accompagnement mais un service adapté selon le niveau de l'étudiant·e.

Un élu CGT demande s'il y a un lien avec le FLE et s'il y a une offre à destination des étudiant·es étrangers qui sont très nombreux à P1.

R. Laignoux rappelle que les besoins ne sont pas les mêmes mais les étudiant·es étrangers pourront bien sûr y avoir accès.

L'élu CGT rappelle qu'il y avait déjà eu ce genre de formations en français dans le plan Réussir en Licence. Il faudrait s'appuyer sur ce bilan.

Une élue PULS pense qu'il s'agit d'un bon projet mais il faut penser à un accompagnement « physique » des étudiant·es pour qu'il fonctionne bien, avec des ateliers, et pas uniquement à des ressources en ligne.

J. Glachant rappelle que les financements du PIA3 (qui ont permis la création d'Ecri+) ne servent pas à financer la mise en place de ces dispositifs à l'intérieur des établissements : il

faut des moyens spécifiques dans les établissements pour qu'on puisse les utiliser. C'est d'ailleurs la même chose avec Una Europa.

Vote pour hiérarchiser les 2 projets par ordre d'importance à soutenir au CA :

- **Communauté Alumni Panthéon-Sorbonne : 14 pour (2^e position)**
- **Mieux s'exprimer pour mieux réussir : 16 pour (1^{ère} position)**

VIII- Présentation Mission égalité

Armelle Andro, référente égalité de l'établissement, présente la mission égalité mise en place depuis 1 an et le dossier sur lequel on a pu avancer au cours de cette première année.

La mise en place d'un dispositif de prise en charge des violences sexuelles et sexistes à Paris 1 a pris du retard. D'ici un mois, il y aura une plateforme de signalements. Le choix qui a été fait : soit d'avoir les moyens et les compétences pour avoir un dispositif interne ou signer une convention avec un organisme extérieur spécialisé dans la prise en charge avec ce type de faits. C'est cette deuxième option que P1 a choisie en signant une convention avec *Women Safe* (organisme qui travaille déjà avec Sorbonne U, l'Université de Paris, etc.). Ce dispositif sera accessible à tous les étudiant·es et salarié·es de l'université (cellule d'écoute et prise en charge si nécessaire) avec si nécessaire un retour vers le juridique. Toutes les personnes victimes ou témoins de faits de harcèlements sexuels ou sexistes, de violences de genre sexuelles ou sexistes, homophobes, transphobes ou de tout fait de discrimination pourront faire des signalements via un formulaire. Une « équipe écoutante » sera disponible pour les étudiants et les personnels ce qui permettra de réorienter vers *Women Safe* si besoin. Mais il est possible de contacter directement *Women Safe* également (un contact direct sera indiqué). Il s'agit d'une première étape mais il était temps de mettre en place quelque chose d'opérationnel. Par ailleurs, on bénéficie aujourd'hui du retour des autres universités qui ont déjà utilisé ce dispositif. Le 2^e temps sera de continuer à développer et coordonner l'ensemble des formations à ces questions mises en place dans les composantes par des associations.

L'él·u étudiant VP CFVU remercie A. Andro car c'est une attente des étudiant·es.

Un él·u UNSA demande si l'on a des données pour évaluer l'ampleur du phénomène, notamment à partir du numéro d'appel qui existait à Paris 1.

Armelle Andro répond que ce n'est pas en regardant le nombre d'appels que l'on évalue l'ampleur du phénomène. Une enquête sur les violences sexistes et de genres a été lancée par la conférence permanente des chargés de missions égalité dont les résultats doivent être disponibles en ligne.

R. Laignoux rappelle que le dispositif existant doit être amélioré pour ne plus qu'il y ait de confusion entre harcèlement moral et « harcèlement sexuel » (sur le site de P1) : on parle maintenant de violences sexistes et sexuelles.

Un él·u PULS remercie A. Andro pour tout le travail et la présidence pour le soutien à ce projet. Il est important de donner la parole à toutes les personnes victimes de violences sexuelles et sexistes, de discriminations, et, notamment, à la communauté LGBTQI+. On se souvient, par exemple, des propos infâmes qui avaient été avancés par un enseignant il y a deux ans dans

notre université sans aucune conséquence. Ce dispositif va permettre que cela n'arrive plus ou que ce genre de propos soient dénoncés et sanctionnés.

Une élue PULS remercie A. Andro. Qui constitue l'équipe écoutante et comment s'effectuera le suivi des signalements qui reviendront vers l'université ?

Armelle Andro indique que c'est un circuit compliqué. Les noms des personnes membres de cette équipe seront visibles sur la plateforme mais selon que l'on soit personnel ou étudiant·es les équipes ne sont pas les mêmes.

→ Pour les étudiant·es : l'équipe sera constituée de la référente égalité, d'un·e des VP CFVU, le VP aux affaires juridiques, la cheffe de cabinet de la présidence et 1 personne mandatée par la DEVE.

L'université a aussi pour mission d'offrir une prise en charge si nécessaire pour des personnes qui seraient en situation de détresse ou difficultés par rapport à des traumatismes plus anciens subis dans la jeunesse. Il est important de dissocier (ce qui n'était pas clair dans la procédure antérieure) le traitement judiciaire de la prise en charge et de l'écoute, avec deux moments différents pour les victimes et pour les personnes impliquées. Il est nécessaire de clarifier ces deux temps.

→ Pour les salarié·es : l'équipe sera constituée de la référente égalité, la VP RH, le DGS, 1 personne de la médecine du travail et 1 personne de la DRH.

Un élu Fédé demande quels types de formations vont être dispensées.

Armelle Andro : ce sera une formation par *Women Safe* et nous allons définir un socle de compétences pour les personnes en charge de l'écoute, des ateliers, etc. Il y a aussi un travail de formation à faire / d'initiation aussi auprès des directions de composantes, d'écoles doctorales et d'équipes de recherches.

IX- Relevé de décisions des commissions

R. Laignoux remercie la DEVE car il y a de nombreux dossiers à traiter lors des commissions et le travail de préparation est très conséquent. 4 relevés sont mis au vote :

- Commission d'exonération des droits d'inscription qui a eu lieu le 20 janvier 2022 constituée de la VP CFVU, d'élus·es étudiant·es et des représentant·s de services comme la DEVE et la DRI⁶. 3^e commission de l'année, il y en aura une 4^e en mars pour les dossiers reportés car jugés incomplets. Exonérations concernant les non boursiers (car les boursiers sont évidemment exonérés de droits). 46 dossiers examinés : 25 exonérations accordées et 10 dossiers reportés (total exonérations 8 500 euros). Le CA doit aussi se prononcer ensuite.

Un élu Fédé demande la proportion entre demande des L et doctorats et la publicité faite.

R. Laignoux indique qu'un travailleur social est en cours de recrutement à la DEVE (travail sur la communication sur le site de Paris 1). L'inscription en doctorat est plus élevée et il y a peut-être eu davantage d'infos à ce sujet. Quand on est contractuel à Paris 1, on est exonéré.

⁶ La direction des relations internationales de Paris 1

Vote : adopté à l'unanimité

- FSDIE⁷ social : commission constituée de la VP CFVU, des élu·es étudiant·es, des membres du pôle de la vie étudiante et les assistantes sociales du CROUS. 3 assistants sociaux du CROUS présent·es 2 jours par semaine à P1. La situation est encore compliquée. Il y a toujours un gros retard d'où l'idée d'engager un travailleur social (CVEC). Cette commission est préparée par les membres de la commission (sauf assistantes sociales). Il s'agit de la 2^e commission de l'année. 22 aides sociales attribuées : 9 740 euros.

Vote : adopté à l'unanimité

- FSDIE aides à projets (uniquement les associations étudiantes peuvent présenter des projets) : commission constituée de la VP CFVU, des élu·es étudiant·es et des membres du pôle de la vie étudiante. 2^e commission de l'année. Validation de 32 projets de financements d'associations étudiantes : 36 102 euros. Nombreux projets variés et il faut s'en féliciter.

Vote : adopté à l'unanimité

- CVEC⁸ : commission constituée de la VP CFVU, des élu·es étudiant·es et des personnels de Paris 1 (par exemple l'UEFAPS⁹). La dernière commission s'est déroulée le 28 janvier. Financements de 12 projets : 215 000 euros. Parmi ces projets :
 - Le recrutement d'un travailleur social : on passe par la CVEC pour pallier les lacunes du CROUS. Cela devrait être une mission du CROUS.
 - Financement de distributeurs de protections hygiéniques.
 - L'aménagement d'un espace de convivialité pour les étudiant·es à Lourcine (90 000 euros).

Vote : adopté à l'unanimité – 2 abstentions

X- Calendrier et modalités de candidature, d'admission et d'inscription en M1

J. Glachant rappelle que la plateforme « Trouver mon Master » a été abandonnée en décembre. Le Ministère a décidé de conserver un calendrier unique, qui doit passer prochainement au CNESER. On souhaite éviter les usages qui ne sont pas coordonnés parmi les universités. 2 dates sont proposées :

→ Le 24 juin : date butoir de retour auprès des étudiant·es de la décision d'admission en M1

→ Le 8 juillet : limite d'inscription

Les étudiant·es ont entre 3 et 7 jours après la décision reçue pour répondre et s'inscrire.

Les candidatures seront déposées sur e-candidat entre le 21 Mars et le 21 Avril (calendrier à préciser par les composantes).

Une élue PULS indique que dans le projet de délibération il y a 7 jours accordés aux scalarités pour vérifier la recevabilité de tous les dossiers, ce qui semble peu de temps.

⁷ Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

⁸ Commission de la vie étudiante et de campus

⁹ Unité d'enseignement des activités physiques et sportives

J. Glachant rappelle qu'il y a des pratiques dans certaines composantes qui consistent à vérifier la complétude du dossier alors qu'il y a d'autres composantes qui reçoivent de très nombreux dossiers ce qui signifie qu'il n'est pas possible de vérifier les dossiers manuellement. Dans ce cas, les dossiers sont vérifiés *ex post* une fois que la décision a été prise.

L'élue PULS rappelle que cette année le calendrier des candidatures par Etudes en France était très précoce et beaucoup d'étudiant·es ont raté les inscriptions. Est-ce qu'ils peuvent candidater sur e-candidat ?

J. Glachant et Laure Christophe (DEVE) répondent que non.

Un élu UNSA précise, cependant, qu'il n'y a pas de possibilité effective de les en empêcher. Le passage par Etudes en France permet de faciliter les procédures de visa.

Vote : adopté à l'unanimité – 1 abstention

XI- Fin de l'année universitaire M2 (stages)

J. Glachant propose que la fin de l'année pour les formations M2 soit fixée désormais au 31 décembre ce qui permet de signer des conventions de stage jusqu'à cette date (le stage doit cependant être commencé avant le 15 Septembre). Cela ne concerne pas les étudiant·es en césure M1/M2 qui devront avoir fini leur stage au moment où l'année reprend. Ce n'est pas parce que l'année se termine le 31 décembre et que les jurys se terminent au 30 novembre que les responsables pédagogiques ne doivent pas anticiper d'éventuelles réinscriptions d'étudiant·es qui n'auraient pas rempli les obligations pour obtenir le diplôme (ex : pas de stage ou pas de mémoire).

Vote : adopté à l'unanimité

XII- Information : Diplôme Universitaire d'Insertion Professionnelle (DUIP)

Il y a déjà eu un vote pour une prolongation pour un an de ce diplôme, mis en place initialement en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire. Il y a eu 250 étudiant·es inscrits. On constate que ce diplôme sert à obtenir des conventions de stages sans avoir un contenu pédagogique qui soit suffisamment identifié.

J. Glachant annonce qu'il n'est pas prévu de reconduire ce dispositif.

XIII- Certification en anglais pour les étudiant·es inscrits en licence : mise en œuvre 2022

J. Glachant rappelle le contexte : depuis un arrêté du 3 avril 2020, l'université a l'obligation de mettre en place une certification obligatoire en anglais à destination des étudiant·es de Licence. Un·e étudiant·e de Licence pourrait ne pas être diplômé·e s'il n'a pas prouvé avoir passé (et non pas réussi) cette certification. Il s'agit d'une obligation de passage de la certification (le résultat obtenu n'est pas regardé). Ce dossier a donné lieu à de nombreux débats mais il a été

assez peu travaillé à P1. Aujourd'hui, il y a une nécessité légale de mettre en place la certification. Les autres universités la mettent en place et seules 5 universités ne l'ont pas fait.

A P1, les jurys vont se réunir à partir du 1^{er} juin. Il reste 3 mois pour faire passer cette certification aux étudiant·es. L'arrêté oblige à une certification externe. Les tests de niveaux en langues en interne (créés par le DDL) ne sont donc pas concernés. Le Ministère a cherché à mettre en place un marché avec l'entreprise People Cert' mais cela a finalement été annulé. A P1, il y environ 6 000 étudiant·es concernés en L3. P1 s'est rapprochée de la société Altissia qui propose une plateforme de cours en anglais mais aussi dans d'autres langues et qui propose le passage d'une certification. Cette plateforme permet de s'entraîner et de passer la certification à travers un test qui n'évalue pas en revanche toutes les compétences langagières.

A partir du début mars, on va proposer d'intégrer à l'espace Moodle de P1 l'accès à Altissia par les étudiant·es concernés (voire davantage). Les étudiant·es pourront essayer la plateforme et passer la certification dans un module différent qui sera, ensuite, utilisé par Apogée pour vérifier que l'étudiant·e a au moins passé (et non obtenu) la certification. Il va falloir se déployer très rapidement et sensibiliser les étudiant·es (il y aura des sessions, les étudiant·es le font sur un mode distanciel, sans contrôle). Le coût est pris en charge par le Ministère qui rembourse l'université. Cela va coûter 5 euros par étudiant·e soit environ 35 000 euros par an.

Ce coût peut aussi donner une idée de la qualité du service mais il faut prendre cela comme une opportunité de voir si cela est intéressant d'introduire un objet comme celui-là dans notre Moodle. Comment est-il utilisé ? Ce n'est bien sûr pas quelque chose qui remplace l'enseignement en langues.

Un élu PULS regrette que la certification obligatoire en anglais soit abordée en toute fin de séance alors qu'elle va valider plus de 6500 diplômes dans notre université. On devrait donc y passer plus de temps. Il a aussi été question de cette certification à la réunion des directions et elle n'a pas remporté une grande adhésion. Cette certification est clairement une aberration. Si l'étudiant·e oublie de passer cette certification que se passe-t-il ? Les étudiant·e vont recevoir un code personnel pour se connecter quand ils le veulent pour passer la certification. A partir du moment où l'étudiant·e a cliqué et s'est connecté et qu'on a constaté qu'il avait cliqué sur la plateforme dédiée, la certification est validée et, par conséquent, le diplôme aussi. Le résultat au test n'est pas vérifié. L'étudiant·e peut donc juste se connecter et partir faire autre chose. Qui va traiter ces données ? Les administrations vont recevoir tous ces fichiers à traiter.

J. Glachant indique que quand on passe la certification, on obtient un ticket qui sera ensuite « déversé » dans le système de diplomation et sera communiqué aux jurys pour l'obtention du diplôme. Si un étudiant·e ne passe pas la certification, la loi dit qu'il n'obtient pas son diplôme. Il s'agit d'une 1^{ère} année de mise en place. On observera la situation. Il faut aussi entendre les étudiant·es sur le sujet et il y a une demande de certification. Si cette année il y a des étudiant·es qui ne passent pas la certification, il n'y a pas de consigne.

L'élu PULS indique que la certification générale en elle-même n'est pas le sujet. Que des étudiant·es par choix, aient besoin d'une certification, qu'ils travaillent pour cela, qu'ils la réussissent pour l'indiquer dans leur CV, il n'y a pas de problème. Là, il s'agit d'une passation et non de la réussite ce qui est tout à fait autre chose. Si l'étudiant·e n'a pas le temps de répondre à toutes les questions, il se déconnectera mais ce sera validé car il se sera connecté. De plus, on donne de l'argent public à un organisme privé pour valider un diplôme national public. C'est complètement aberrant. Que la loi soit respectée c'est une chose mais de nombreux élu·es CFVU ont fait passer des motions dans leurs universités pour exprimer leur opposition à cette

certification. A P1, nous n'avons pas eu de débat et on n'a pas eu l'occasion de faire passer une telle motion. On ne peut pas en parler pendant 3 minutes sans avoir de débat comme dans les autres universités. On ne peut pas cautionner ce genre de choses.

J. Glachant indique qu'il est dans son rôle. Nous n'avons le choix que d'appliquer la loi.

L'écu PULS est d'accord mais rien n'empêche les VP et les collègues de critiquer cette certification comme cela a été fait dans d'autres universités. Il indique que 5 universités ne vont apparemment pas appliquer la loi. Qu'en est-il des étudiant·es de Licence concernés ? Ils ne vont pas valider leur diplôme ?

J. Glachant répond que peut-être.

Un élu Fédé est d'accord avec l'écu PULS car on va payer une entreprise privée pour valider un diplôme public qui ne garantit même pas un niveau d'anglais. Il ne comprend même pas la pertinence. On espère que ça va donner quelque chose après la 1^{ère} année car en l'état, cela n'a aucun intérêt. L'intérêt serait au moins d'évaluer un niveau d'anglais. A quoi cela sert ? Est-ce qu'à la fin du questionnaire ou de l'auto-évaluation il va y avoir un récépissé donné à l'étudiant·e ?

J. Glachant indique qu'il y aura une preuve de la passation. Il s'agit aussi d'avoir un outil de travail en ligne.

L'écu Fédé indique qu'il n'avait pas saisi que ce qu'on appelle certification ne certifiait rien. Il trouve cela aberrant.

R. Laignoux mentionne que par cette certification on incite à faire de l'auto-formation mais qu'on ne sanctionne pas un niveau.

L'écu PULS se demande si les VP croient réellement à ce qu'ils disent. Il est sûr que dans 2-3 ans cette certification sera abandonnée car cela aura été un fiasco mais entretemps nous aurons dépensé 100 000 euros jetés par la fenêtre. Cette certification est inacceptable pour les enseignant·es de langues. Imagine-t-on en droit, en histoire, en économie, un test dont le résultat importe peu et que les étudiant·es devraient passer pour valider leur licence : cela vous semblerait-il acceptable ? On ne s'oppose pas à la loi, on demande juste à ce que la CFVU mentionne que l'obligation de cette certification est une aberration.

Un élu du Poing Levé rejoint ce qui a été dit par PULS. Cette proposition tend aussi à privatiser une partie des enseignements. Cette certification est une aberration absolue d'une part d'un point de vue pédagogique et d'autre part car cela s'inscrit dans l'idée d'une libéralisation de l'université au détriment des étudiant·es.

L'écu PULS répète que cela représente 30-35 000 euros par an. Il rappelle qu'il y avait 1000 étudiant·es sans TD au S1 cette année. Il manque des cours et des enseignant·es et là le ministère trouve de l'argent. Il y aurait bien d'autres choses plus importantes à faire avec ces 35 000 euros.

Une élue du Poing Levé rappelle que la question des sans TD avait été soulevée en CFVU en novembre/décembre notamment pour les sans TD en anglais et les VP avaient bien signalé qu'il n'y avait pas de moyens pour ouvrir des postes ou des cours. Là, on trouve de l'argent et on en

donne à une entreprise privée pour donner une certification qui n'a en plus aucune valeur pédagogique ou de justification de niveau. Cela exprime un projet d'université avec lequel on est en total désaccord : privatiser des enseignements, mettre de l'argent dans des certifications au rabais plutôt que d'avoir des cours.

J. Glachant indique qu'il faut se conformer à la loi et il y aura la possibilité d'accéder à cette plateforme pour avoir des modules d'auto-formation dans plusieurs langues. Il y a le CLES qui existe. Le DDL veut-il s'investir dans le CLES ? Il faut avancer et c'est à l'avantage des étudiant·es. Il faut en faire des opportunités plutôt que des refouloirs ou des défoulements pour les CFVU.

E. Charrier (DDL) rappelle que le CLES a été développé les années précédentes au DDL mais ce n'est plus le cas depuis plusieurs années. Il demande si la certification de cette entreprise est reconnue à l'international ou par le monde socio-économique comme cela est indiqué dans l'arrêté du 3 avril 2020 ?

J. Glachant indique qu'il peut donner le dossier et qu'Altissia est partie prenante du programme Erasmus+. Elle est reconnue de ce point de vue-là.

Il s'agit d'un point d'information donc il n'y a pas de vote.

Il ne pensait pas que ce dossier était prioritaire. On va donc voir comment cela marche et on va en tirer les conséquences, peut-être des conséquences positives. Paris 3 a fait un marché avec People Cert', l'organisme qui a été rejeté par l'état l'année dernière (40 euros par étudiant·e). 5 euros à P1.

Un élu Fédé indique que si c'est 5 euros qui ne servent à rien... On préfère mettre 50 euros si cela sert à quelque chose. On est obligé de s'y conformer car c'est la loi mais il est regrettable qu'on ne soit pas saisi du dossier en amont pour peut-être la contester dans son fondement et ne pas être contraints de s'y conformer bêtement.

XIV- Questions diverses

Un élu du Poing Levé rappelle que dans le cadre du cycle des conférences, un candidat est venu la semaine dernière devant la Sorbonne. La présidence a regretté la tenue d'un rassemblement face à des menaces d'extrême droite et a attaqué par mail l'organisation de cette manifestation et le candidat qui était venu. Le Poing Levé regrette que cela a été l'occasion pour la présidence et pour certains élu·es étudiant·es de retirer le Poing Levé du cycle des conférences.

R. Laignoux indique que l'éviction du Poing levé du cycle de conférences n'a jamais été évoquée par la présidente ni par aucun membre de la présidence.

L'élu du Poing Levé demande à ce que la présidente produise un démenti car on apprend ici avec satisfaction et surprise que la présidente ne serait pas à l'initiative de ce genre de décisions. La moindre des choses serait de rappeler que le Poing Levé comme l'ensemble des organisations étudiantes peut participer à ce cycle de conférences.

R. Laignoux rappelle que le texte de référence date du 11 janvier et que la présidence n'a jamais exclu du processus des associations/organisations étudiantes.

E. Bougeard (VP étudiant CFVU) réaffirme que le Poing Levé n'est pas exclu du cycle des conférences.

La séance se clôt à 13h25.

CR rédigé par les élu·e·s PULS CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR08) et Marie Garrau (UFR10)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

